



### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société CARREFOUR HYPERMARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 6.922.200 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 451 321 335, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **du 13 octobre 2018 au 26 novembre 2018** un jeu gratuit sans obligation d'achat dans les magasins hypermarchés à enseigne CARREFOUR (ci-après désigné le « Jeu »). **La liste des magasins participant à l'opération figure en annexe.**

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce Jeu est réservé aux **personnes physiques jusqu'à 10 ans inclus** au moment de la participation au Jeu, disposant de l'autorisation d'un représentant légal, résidant en France métropolitaine, Corse comprise (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

Ne peuvent pas participer au Jeu les enfants des salariés ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent Jeu, ainsi que des membres de leur famille respective vivant sous le même toit.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler le gain de toute personne ne respectant pas les conditions du présent règlement. Tout Participant qui tenterait de participer autrement que dans les conditions prévues dans le présent règlement de Jeu verra l'ensemble de ses participations annulées par la Société organisatrice.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.**

Pour participer, il faut :

- Prélever le bulletin de participation disponible dans les catalogues Jouets de Noël Carrefour.
- Coller sur le bulletin de participation jusqu'à 4 visuels de jouets issus du catalogue Jouets de Noël Carrefour, chaque jouet ne devant pas excéder la somme unitaire de 100€ ;
- Indiquer sur le bulletin de participation le prénom de l'enfant et son âge ainsi que les coordonnées du représentant légal (noms, prénoms, et numéro de téléphone ou adresse e-mail) ;
- Déposer le bulletin dûment rempli dans l'urne prévue à cet effet située dans les magasins Carrefour participants entre le **13 octobre 2018 au 26 novembre 2018**, avant la fermeture du magasin ;

Les Participants pourront également jouer sur papier libre à la condition de respecter l'ensemble des modalités prévues dans le présent règlement.

Tout bulletin de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible...) ne sera pas pris en considération, et il sera considéré comme nul.

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
« MA LISTE AU PERE NOEL »



Les Participants et leurs représentants légaux autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

**La participation au Jeu est limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit) et pendant toute la durée de l'opération.**

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

**ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Il y a au total mille cent trente cinq (1135) gagnants.

Chaque gagnant se verra attribuer un (1) lot.

Les gagnants seront désignés par tirages au sort qui aura lieu le mardi 4 décembre 2018 à 15h00 dans chaque magasin participant.

Chaque magasin participant à l'opération tirera au sort, en public, cinq (5) bulletins, parmi tous les bulletins de participation valides déposés dans l'urne prévue à cet effet.

La liste des gagnants (prénom de l'enfant et prénom et nom du représentant) sera affichée en magasin à l'issue du tirage au sort.

Si un bulletin de participation tiré au sort, après vérification par la Société organisatrice, était nul, pour les raisons évoquées à l'article 3 du présent règlement, la Société organisatrice procédera à un autre tirage au sort pour remplacer le(s) bulletin(s) invalidé(s).

**ARTICLE 5 : LES LOTS**

Il y a au total mille cent trente cinq (1135) lots répartis en cinq (5) lots par magasin participant.

Le gagnant se verra remettre l'un des 4 jouets préalablement collé sur le bulletin de participation sous réserve que le jouet :

- soit disponible en magasin
- qu'il n'excède pas une valeur de 100€.

Le jouet sera sélectionné par le magasin parmi les 4 choix du participant sous réserve qu'il respecte les conditions ci-dessus.

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
**« MA LISTE AU PERE NOEL »**



Dans le cas où aucun jouet collé sur le bulletin de participation n'est disponible en magasin, le gagnant sera invité à choisir un jouet d'une valeur maximale de cent (100) € disponible dans le magasin.

Les frais de mise en œuvre, mise en service et d'utilisation des lots sont toujours à la charge des gagnants.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

Le lot est nominatif et ne pourra pas être cédé à des tiers.

**ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

Les gagnants, avisés par le magasin Carrefour où ils ont participé, devront venir chercher leur lot en magasin entre le samedi 8 décembre 2018, et le 24 décembre 2018 (pendant les heures d'ouverture du magasin). Ils seront avertis par téléphone et/ou courriel et/ou par affichage en magasin, dans un délai de 5 jours à compter de la date du tirage au sort.

Les gagnants ainsi que leurs représentants légaux, pour récupérer leur lot, devront justifier de leur identité au moyen d'un document officiel portant leur photographie (carte d'identité, passeport ou permis de conduire pour les représentants).

Si l'un des gagnants et son représentant légal étaient dans l'impossibilité de se rendre eux-mêmes à la remise des lots, ils devront mandater, pour les représenter, une personne munie d'un pouvoir et de la photocopie de leurs cartes d'identité.

Aucune demande de remise de lot ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies.

Les lots non réclamés dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice.

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel avant le 9 mars 2019 à l'adresse :

**Carrefour Hypermarchés – Jeu « Ma liste au Père Noël »**

Service Client – Direction Communication Promotionnelle  
93 avenue de Paris - CS 1510591342 Massy Cedex

Le Participant devra préciser les éléments suivants :

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
**« MA LISTE AU PERE NOEL »**



- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale ainsi que l'adresse électronique utilisée pour la participation)
- l'objet de sa réclamation.

**ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la réglementation sur les données à caractère personnel, pour participer au Jeu, les Participants et leurs représentants légaux doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, âge, numéro de téléphone, adresse électronique). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la Société organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du participant.

Vos données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération

Conformément aux dispositions évoquées ci-dessus, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et, le cas échéant, de retirer votre consentement à tout moment. Une fois inscrit pour exercer un ou plusieurs de ces droits il convient de fournir une pièce justificative d'identité et de contacter la personne en charge de la protection des données du groupe Carrefour à l'adresse email suivante : [droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com](mailto:droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com) en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse.

Ces droits pourront également être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse :

**Carrefour Hypermarchés – Jeu « Ma liste au Père Noël »**  
Service Client – Direction Communication Promotionnelle  
93 avenue de Paris - CS 15105 91342 Massy Cedex

cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse..Une réponse sera alors adressée dans un délai de un (1) mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

**ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé,

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
**« MA LISTE AU PERE NOEL »**



Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

**ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître James Lesueur, Huissier de Justice à 11 boulevard de l'Europe, 91 050 EVRY CEDEX.

Le règlement peut être consulté, dans chaque magasin participant à l'opération, et obtenu gratuitement sur simple demande à l'accueil des magasins ou à l'adresse du jeu : <http://www.carrefour.fr/jeux-concours>.

**ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

La Loi applicable du présent règlement est la loi française.

Dans le cas où une ou plusieurs des modalités du présent règlement seraient considérées comme invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront entièrement en vigueur et effectives.

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par écrit à l'adresse suivante :

Service Client – Direction Communication Promotionnelle  
93 avenue de Paris - CS 15105 91342 Massy Cedex

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord ou si aucune tentative de règlement amiable n'est intentée par les parties, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
« MA LISTE AU PERE NOEL »



59	Hazebrouck
62	Liévin
59	Lille
59	Lomme
62	Saint-Martin-au-Laërt
59	Saint-Pol-sur-Mer
59	Wasquehal
11	Carcassonne
03	Cusset
20	Ajaccio
63	Issoire
34	Le Crès
11	Narbonne
29	Plouzané
34	Sérignan
29	St Renan
12	Villefranche de Rouergue
01	Bellegarde-sur-Valserine
14	Touques
60	Beauvais-centre
60	BEAUVAIS SUD
01	Belley
74	Cluses
01	Ferney-Voltaire
74	Margencel
38	Voiron
77	Saint Mard

**ANNEXE 1**

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
« MA LISTE AU PERE NOEL »



74	Anancy Brogny	92	Gennevilliers
01	Bourg-en-Bresse	94	L'Hay-les-Roses
73	Chambery Bassens	95	L'Isle-Adam
73	Chambery Chamnord	95	Montigny-lès-Cormeilles
38	Grenoble Grand Place	93	Montreuil
38	Grenoble Meylan	93	Noisy-le-Grand
74	Sallanches	95	Sannois
01	Ségny	93	Saint-Denis
38	Saint-Egrève	93	Stains
84	Avignon	94	Villejuif
30	Beaucaire	92	Villeneuve-la-Garenne
13	Châteauneuf-les-Martigues	93	Aulnay-sous-Bois
34	Lattes	77	Champs-sur-Marne
26	Montélimar	77	Chelles
30	Nîmes Ouest	77	Claye-Souilly
30	Nîmes Sud	77	Collégien
84	Orange	93	Drancy
66	Perpignan Clairac	95	Goussainville
66	Perpignan Roussillon	94	Ormesson
13	Port-de-Bouc	77	Pontault-Combault
34	Sète Balaruc	93	Rosny-sous-Bois
34	Saint-Clément-de-Rivière	93	Sevran
34	Saint-Jean-de-Védas	95	Saint-Brice-sous-Forêt
30	Uzès	60	Venette
13	Vitrolles	78	Chambourcy
13	Aix-en-Provence	28	Chartres
06	Antibes	91	Etampes
04	Digne-les-Bains	78	Flins-sur-Seine
83	Draguignan	91	Les Ulis
13	La Ciotat	78	Limay
13	Marseille Bonneveine	78	Montesson
13	Marseille Grand Littoral	78	Rambouillet
13	Marseille le Merlan	78	Sartrouville
99	Monaco	78	Saint-Quentin-en-Yvelines
06	Nice Lingostière	77	Villiers-en-Bière
06	Nice TNL	91	Athis-Mons
83	Ollioules	94	Bercy
83	Puget-sur-Argens	77	Carré-Sénart
83	Toulon-Grand-Var	94	Créteil-Soleil
83	Toulon-Mayol	91	Evry 2
83	Trans-en-Provence	94	Ivry-sur-Seine
69	Ecully	91	La-Ville-du-Bois
69	Francheville	77	Montereau
69	Givors	94	Rungis Belle-Epine
38	L'Isle d'Abeau	89	Sens Maillot
69	Lyon-la-Part-Dieu	89	Sens Voulx
38	Salaise-sur-Sanne	91	Sainte-Geneviève-des-Bois
69	Vaulx-en-Velin	91	Villabé
69	Vénissieux	64	Anglet
93	Aubervilliers	32	Auch

LISTE DES MAGASINS

PARTICIPANT A L'OPERATION

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
« MA LISTE AU PERE NOEL »



64	Bayonne	87	Limoges Boisseuil
33	Bègles	44	Nantes Beaujoire
46	Cahors	44	Nantes Beaulieu
40	Dax	44	Nantes Saint-Herblain
31	Labège	79	Niort
64	Lescar	16	Soyaux
33	Lesparre-Médoc	21	Beaune
33	Lormont	25	Besançon Chalezeule
33	Mérignac	25	Besançon valentin
40	Mont-de-Marsan	71	Chalon Sud
31	Portet-sur-Garonne	71	Crêches-sur-Saone
64	Saint-Jean-de-Luz	21	Dijon Toison d'Or
40	Tarnos	88	Epinal
31	Toulouse Purpan	10	Troyes La Chapelle St Luc
61	Alençon	68	Mulhouse
50	Avranches	21	Quétigny
29	Brest	10	St-André-les-Vergers
35	Fougères	51	Chalons-en-Champagne
22	Guingamp	08	Charleville-Mézières
53	Laval	02	Château-Thierry
56	Lorient	59	Condé-sur-l'Escaut
22	Paimpol	59	Denain
29	Quimper	51	Epernay
35	Rennes Alma	59	Fourmies
35	Rennes Cesson	02	Laon
22	Saint-Brieuc	59	Maubeuge
35	Saint-Malo	51	Reims Cernay
56	Vannes	51	Reims Tinquaux
18	Bourges	08	Rethel
36	Châteauroux	57	Thionville
42	Feurs	59	Valenciennes
23	Guéret	80	Amiens
72	Le Mans	76	Barentin
42	Mably	14	Bayeux
03	Montluçon	14	Caen
03	Moulins	50	Cherbourg
58	Nevers Marzy	27	Evreux
45	Orléans Place d'Arc	76	Fécamp
63	Riom	76	Gruchet-le-Valasse
41	Romorantin	14	Hérouville St-Clair
45	Saran	14	Mondeville
37	Saint-Pierre-des-Corps	76	Mont Saint-Aignan
63	Thiers	50	Saint-Lô
49	Angers Grand-Maine	76	Tourville-la-Rivière
49	Angers Saint-Serge	62	Aire-sur-la-Lys
17	Angoulins	62	Auchy-les-Mines
19	Brive-la-Gaillarde	62	Berck
49	Cholet	62	Calais
85	La-Roche-sur-Yon	62	Coquelles
33	Libourne	59	Douai Flers

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
« MA LISTE AU PERE NOEL »

